



PARLEMENT FÉDÉRAL DE BELGIQUE

Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne Bruxelles, 4 – 5 avril 2011

Thème : Parlement, opinion publique et médias

A. Postulats de base

Il convient d'améliorer la relation entre le monde parlementaire et le citoyen.

A l'heure actuelle, la communication passe quasi exclusivement par les médias.

Comment améliorer le flux d'informations ? Faut-il réfléchir à un canal direct entre le citoyen et le parlement ?

Les médias actuels sont bouleversés par la généralisation d'internet, des téléphones mobiles et des réseaux sociaux. Maintenant, l'utilisateur génère du contenu, et de l'information. Il peut devenir influent et ce ne sont plus uniquement les supports qui génèrent l'actualité et l'interprètent.

Le journaliste n'est donc plus le seul analyste de l'actualité parlementaire.

L'objectif premier est d'expliquer le travail parlementaire au citoyen, de façon compréhensible, expliciter les enjeux, les jargons et les tactiques politiques.

L'esprit participatif du web pourrait bénéficier à l'activité parlementaire et vice versa.

Ce processus de communication à mettre en place doit donc être considéré comme une éducation à la citoyenneté, il doit avoir pour but également de sensibiliser les jeunes, de les ouvrir à la chose politique.

B. Propositions pour rendre l'information parlementaire accessible au citoyen

1/ CREATION D'OUTILS EN TELEVISION, RADIO ET DANS LA PRESSE ECRITE

- Création de séances médias (web tv du Parlement, radios, TV publiques)
 - Un magazine de 30 minutes : « *Les Grands dossiers parlementaires* », pour donner la parole à l'initiateur d'une proposition de loi, à des experts concernés par le sujet, ...
Echange de séquences avec les parlements des 27.
 - Emission : « *Actu-session* », sur les enjeux en plénière, les questions majeures, le trajet d'une proposition de loi. Des députés expliquent au citoyen le pourquoi d'une question et les attentes en la matière. Références à des dossiers, consultations populaires et sondages indicatifs.

- Emission : « *Semaine parlementaire* », pour résumer les travaux (extraits, mini-reportages, ...).
En radio : une tribune ouverte. Un député a 3-5 minutes pour défendre un enjeu.
 - Emission une fois par semaine : « *Droit de suite* », sur le suivi des dossiers ou questions posées.
- Presse écrite : instauration d'un Supplément parlementaire, pour traiter les enjeux de la plénière et des grands dossiers (financement par fonds publics, réalisation par professionnels)
 - Réflexion concernant le système des émissions de partis politiques
 - Communications 'gouvernementales' : les présidents de parlement s'expriment en TV et radio 3-4 fois par an pour faire le point sur les enjeux parlementaires

2/ MAXIMISATION DE LA TRANSMISSION DES INFORMATIONS

- Un site web avec Web-TV et dossiers liés (avec une transversale pour les 27 parlements)
- Utilisation des nouveaux médias pour une diffusion rapide des informations (Twitter, Facebook ou autres). Dorénavant l'individu peut produire son information, et la diffuser sur les médias, le plus souvent via internet ou la communication mobile. Les récents événements en Egypte, Tunisie, Libye, Bahreïn ou Maroc montrent l'importance de ces nouveaux modes de transmission, qu'il ne faut pas négliger. Mais il ne faut pas non plus les surestimer. Partir du postulat qu'il faut simplifier l'activité parlementaire, adapter son agenda à celui des médias ou encore « tweeter » toute activité en Commission. Si les Assemblées nationales doivent s'adapter aux médias, et les politiques aux différents moyens de diffusions, c'est surtout pour en avoir la maîtrise et l'usage, ainsi que pour être à même de capter l'information qui les concerne, et la couverture qui est faite de leur activité sur ces plates-formes.
- Une banque de données parlementaires pour les 27 pays de l'UE (mise en commun d'informations sur les moyens de communication utilisés par les divers parlements).
- Des semaines d'immersion parlementaire pour les journalistes de rédactions, avec la collaboration des groupes politiques.
- Une newsletter (voir Parlement européen)
- Mise en place de forum de discussions sur le site du parlement

3/ MODIFICATIONS AU NIVEAU DU PARLEMENT

- Un formatage des séances plénières, à l'instar du Parlement européen et d'autres parlements : c'est-à-dire limiter strictement, rigoureusement le temps de parole.
Avantages : vivacité du débat. Pour les orateurs : concision, focus sur l'essentiel, meilleure connaissance du sujet
- Un système d'interruption, à l'instar de la Tweede Kamer (Pays-Bas)
Avantage : accroissement du rôle du président dans la tenue des débats.

4/ PISTES AU NIVEAU EUROPÉEN

- Faire une étude des différentes couvertures médiatiques des Parlements dans leurs espaces nationaux, ainsi que dans toute l'Europe permettrait de faire un état des lieux tangible sur l'importance de chaque média, mais également de chaque support.
- Création d'une Agence Média des Parlements européens pour la création d'un « espace médiatique européen ». Cela renforcerait la symbolique tout en coordonnant des politiques et messages communs adressés aux citoyens des 27 états membres dans l'esprit du concept de subsidiarité.